



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 81083

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les moyens affectés au dispositif de lutte contre le dopage. Si l'affectation de moyens budgétaires consacrés à la lutte contre le dopage est conséquente, en progression constante, il n'en reste pas moins que les sommes aujourd'hui consacrées sont bien inférieures aux besoins constatés. Pour remédier à cette situation, l'implication du monde sportif dans le financement de la lutte contre le dopage, avec la création d'un prélèvement sur le montant des licences et celui des droits d'inscription à des compétitions ou à des manifestations, pourrait être envisagé. Ce prélèvement serait nécessairement très bas, compte tenu de l'assiette large à laquelle il s'appliquerait. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ces éventuelles évolutions.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81083

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11716